

## **SÉANCE ORDINAIRE DU 12 JANVIER 2015 À 19:30 HEURES :**

À la séance ordinaire tenue le 12 janvier 2015 à la salle municipale, sont présents les conseillères et les conseillers : Diane Talbot, Éric Mageau, René Rivard, France Martel, Donald Lachance et Stanley Boucher sous la présidence de la mairesse Mme Nathalie Bresse.

Daniel St-Onge, directeur général et secrétaire-trésorier est aussi présent.

### **Ouverture de la séance ordinaire à 19:30 heures.**

Madame la mairesse déclare la séance ouverte.

## **2015-01-001 2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :**

### **1. Ouverture**

1.1 Ouverture.

### **2. Lecture et adoption de l'ordre du jour**

### **3. Adoption des procès-verbaux:**

3.1 Séance ordinaire du 1er décembre 2014;

3.2 Séance extraordinaire du 15 décembre 2014 à 18 h 30;

3.3 Séance extraordinaire du 15 décembre 2014 à 19 h 30.

### **4. 1<sup>ère</sup> période de questions**

**(Durée de 15 minutes et porte sur divers sujets d'ordre public)**

### **5. Ouverture, étude et/ou acceptation des soumissions**

5.1 Achat d'une excavatrice sur chenille.

### **6. Information au conseil et correspondance**

Dépôt de la liste de la correspondance pour le mois de décembre 2014.

### **7. Rapports des comités**

7.1 Finances – Subventions :

7.1.1 Adoption des comptes à payer.

7.2 Autres comités:

7.2.1 Rapport des membres du conseil de leur comité respectif.

### **8. Affaires nouvelles**

8.1 Résolutions à adopter:

8.1.1 Renouvellement de l'assurance générale avec la MMQ (Groupe Ultima Inc.) pour l'année 2015;

8.1.2 Contribution 2015 – Journal Le Haut-Saint-François;

8.1.3 Contribution 2015 – Transport du Bonheur;

8.1.4 Contribution 2015 – Régie intermunicipale d'incendie de la région d'East Angus;

8.1.5 Entente de service pour l'année 2015 – Monty Coulombe;

8.1.6 Contribution pour le Bottin téléphonique du Haut-Saint-François;

8.1.7 Renouvellement du contrat de service avec Infotech;

8.1.8 Brunch des élus – Chambre de Commerce;

8.1.9 Contrat de support annuel pour l'année 2015 – Target Conseil sans papier;

8.1.10 Renouvellement de l'adhésion 2015 à la COMBEQ pour les inspecteurs municipaux;

8.1.11 Renouvellement de l'adhésion 2015 à Québec Municipal;

- 8.1.12 Adhésion 2015 à Carrefour action municipale et famille;
- 8.1.13 Adhésion à AQLPA pour l'année 2015;
- 8.1.14 Offre de services pour l'étude préliminaire et demande d'aide financière PIQM volet 5.1;
- 8.1.15 Achat d'une souffleuse à neige pour le parc Goddard;
- 8.1.16 Renouvellement de l'entente de service avec la Société protectrice des animaux.

**9. Adoption des règlements**

- 9.1 Règlement numéro 593 – Abrogeant et remplaçant les règlements numéros 519 et 543 concernant la rémunération et l'allocation de dépenses des membres du conseil municipal.

**10. Avis de motion à donner**

- 10.1 Règlement numéro 594 - Achat d'une excavatrice sur chenille et d'une remorque.

**11. Varia affaire nouvelle**

Aucune.

**12. 2ième période de questions**

(Durée de 15 minutes et porte sur les sujets de l'ordre du jour)

**13. Levée de la séance ordinaire**

Prochaine séance ordinaire : Lundi le 2 février 2015 à 19 h 30.

**IL EST PROPOSÉ PAR** le conseiller Stanley Boucher **ET RÉSOLU QUE** le contenu de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 12 janvier 2015 soit approuvé et adopté tel que déposé.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.**

2015-01-002 <sup>3.1</sup> **PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 1<sup>ER</sup> DÉCEMBRE 2014 :**

**IL EST PROPOSÉ PAR** le conseiller René Rivard **ET RÉSOLU QUE** le procès-verbal de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> décembre 2014 soit approuvé et adopté tel que déposé.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.**

2015-01-003 <sup>3.2</sup> **PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 15 DÉCEMBRE 2014 À 18 H 30 :**

**IL EST PROPOSÉ PAR** la conseillère Diane Talbot **ET RÉSOLU QUE** le procès-verbal de la séance extraordinaire du 15 décembre 2014 à 18 h 30 soit approuvé et adopté tel que déposé.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.**

2015-01-004 <sup>3.3</sup> **PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 15 DÉCEMBRE 2014 À 19 H 30 :**

**IL EST PROPOSÉ PAR** le conseiller Éric Mageau **ET RÉSOLU QUE** le procès-verbal de la séance extraordinaire du 15 décembre 2014 à 19 h 30 soit approuvé et adopté tel que déposé.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.**

4.  
**1<sup>ÈRE</sup> PÉRIODE DE QUESTIONS (début : 19 h 37)**  
**(Durée de 15 minutes et porte sur divers sujets d'ordre public)**  
**Procédure à suivre pour poser une question.**

Toute personne doit, après s'être identifiée en donnant son nom, exposer son point de vue.

Ce droit de parole est limité à une période maximum de cinq (5) minutes, mais si le temps le permet et que toutes les personnes désirant s'exprimer l'ont fait, cette personne peut intervenir à nouveau.

**Monsieur François Lefebvre:** Concernant le délai pour avoir le projet d'aqueduc et d'égout sur la rue Desruisseaux.

**Madame Pierrette Hardy:** Concernant le projet route 112 pour le prolongement des réseaux d'aqueduc et d'égout.

**Madame Maryse Labonté:** Concernant la convention collective et demande la façon de faire pour obtenir une copie de la convention.

**FIN DE LA 1<sup>ÈRE</sup> PÉRIODE DE QUESTIONS À 19 H 50.**

5.1  
**2015-01-005 ACHAT D'UNE EXCAVATRICE SUR CHENILLE :**

**CONSIDÉRANT QUE** nous avons été en appel d'offres le 16 décembre 2014 et que l'ouverture des soumissions était jeudi le 8 janvier 2015 à 11 h 00;

**CONSIDÉRANT QUE** nous avons reçu deux soumissions et que celles-ci étaient conformes à notre devis :

Estrie Longus Inc. :	127,218.18 \$ plus taxes
CIMI Inc. :	140,191.56 \$ plus taxes

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR** le conseiller Éric Mageau  
**ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner accepte la soumission de Estrie Longus Inc. au montant de 127,218.18 \$ plus taxes pour l'achat d'une excavatrice sur chenille modèle KOBELCO SK 140 SR.

**Poste budgétaire : 03-310-00-030.**

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.**

6.1  
**DÉPÔT DE LA LISTE DE CORRESPONDANCE :**

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose la liste de la correspondance pour le mois de décembre 2014 et en fait la lecture.

7.1.1  
**2015-01-006 ADOPTION DES COMPTES À PAYER :**

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR** la conseillère Diane Talbot  
**ET RÉSOLU QUE** la liste des comptes à payer en date du 9 janvier 2015 au montant de **73,469.56 \$** soit approuvée et que le directeur général et secrétaire-trésorier soit autorisé à procéder au paiement de ces comptes.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.**

7.2.1

## **RAPPORTS DES COMITÉS :**

### **Madame la Mairesse Nathalie Bresse :**

- Donne de l'information concernant :
  - Une participation de 37 personnes lors de la présentation du projet « Bon voisin Bon œil » ;
  - La Régie des Hameaux devrait finir l'année 2014 avec un surplus.

### **Madame Diane Talbot :**

- Donne de l'information concernant une économie de 62,952 \$ pour la fusion des transports en commun et le Transport du Bonheur.

### **Monsieur Éric Mageau :**

- Donne de l'information concernant :
  - Les travaux de janvier, c'est la routine et nous sommes en mode hivernale ;
  - Au garage municipal, l'espace occupé par le camion incendie a été libéré en janvier.
  - Un compte rendu des autres travaux et l'état des routes.

### **Monsieur René Rivard :**

- Donne de l'information concernant :
  - L'ouverture de la patinoire ;
  - Une prochaine rencontre pour le comité MADA ;
  - Les préparatifs du Carnaval sont en cours ;
  - Un projet de service d'animation pour la semaine de la relâche scolaire pour les enfants ;
  - Le 26 janvier prochain sera l'assemblée annuelle de la Corporation des Loisirs.

### **Madame France Martel :**

- Donne de l'information concernant :
  - Une demande de permis de construction en décembre ;
  - 2014, il y a eu 25 constructions de maisons pour un total estimé de 7,000,000 \$ ;
  - Une étude pour l'agrandissement de notre périmètre urbain et la modification de certains règlements.

### **Monsieur Donald Lachance :**

- Donne de l'information concernant le déménagement et l'ajout d'un deuxième camion incendie nécessaire afin de rencontrer l'objectif du schéma incendie d'avoir deux camions sur le territoire de la municipalité.

### **Monsieur Stanley Boucher :**

- Donne de l'information concernant :
  - Le projet de traitement d'eau potable, tout va bien, le bâtiment est protégé des futures inondations dans le parc.
  - Une vidange des biodisques a été effectuée en décembre ;
  - Le projet de prolonger les réseaux sur la route 112 direction East Angus, les études pour effectuer les travaux par forage ont été concluantes ;
  - En 2014, la consommation d'eau potable a augmenté de 17%.

8.1.1

## **2015-01-007 RENOUVÈLEMENT DE L'ASSURANCE GÉNÉRALE AVEC LA MMQ – GROUPE ULTIMA INC. POUR L'ANNÉE 2015 :**

**CONSIDÉRANT QUE** nous sommes membre de la Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ);

**CONSIDÉRANT QUE** nous avons reçu le renouvellement de l'assurance générale de la municipalité pour l'année 2015;

**IL EST PROPOSÉ PAR** le conseiller Éric Mageau **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner accepte le renouvellement de l'assurance générale pour l'année 2015 au montant de 41,235.00 \$.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.**

8.1.2

**2015-01-008 CONTRIBUTION 2015 – JOURNAL DU HAUT-SAINT-FRANÇOIS :**

**CONSIDÉRANT QUE** chaque année, puisque toutes les municipalités de la MRC du Haut-Saint-François, la municipalité d'Ascot Corner participe financièrement au journal Le Haut-Saint-François;

**CONSIDÉRANT QUE** la contribution pour l'année 2015 est basée à 1.10 \$ par personne;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR** le conseiller René Rivard **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner accepte et autorise la contribution financière au journal Le Haut-Saint-François pour l'année 2015 au montant de **3 630.00 \$ - 1.10 \$ par personne** pour la population de l'année 2015 «3300» afin de bénéficier d'espaces publicitaires équivalent au montant versé.

**Poste budgétaire : 02-190-00-345.**

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.**

8.1.3

**2015-01-009 CONTRIBUTION 2015 – TRANSPORT DU BONHEUR :**

**CONSIDÉRANT QUE** la contribution 2015 pour le Transport du Bonheur d'East Angus est de 7,867 \$ basée sur une contribution des municipalités avec la population de l'année 2014 soit 3150 et 50 unités de transport;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR** la conseillère Diane Talbot **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner accepte et autorise la contribution financière au Transport du Bonheur pour l'année 2015 au montant de 7,867.00 \$.

**Poste budgétaire : 02-370-00-970.**

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.**

8.1.4

**2015-01-010 CONTRIBUTION 2015 – RÉGIE INTERMUNICIPALE D'INCENDIE DE LA RÉGION D'EAST ANGUS :**

**CONSIDÉRANT QUE** le budget 2015 de la Régie intermunicipale d'incendie de la Région d'East Angus a été accepté avec une contribution de 251,136.76 \$ pour la quote part de la municipalité d'Ascot Corner ;

**CONSIDÉRANT QUE** la quote part se fait en 4 versements de 62,841.90\$ les 1<sup>er</sup> janvier, 1<sup>er</sup> mars, 1<sup>er</sup> mai et 1<sup>er</sup> septembre 2015;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR** le conseiller Donald Lachance **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner accepte les 4 versements au montant de 62,841.90 \$ chacun pour la

contribution de la quote part de l'année 2015 à la Régie intermunicipale d'incendie de la Région d'East Angus.

**Poste budgétaire : 02-220-00-953.**

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.**

2015-01-011 <sup>8.1.5</sup> **ENTENTE DE SERVICES JURIDIQUES POUR L'ANNÉE 2015 – MONTY COULOMBE :**

**CONSIDÉRANT QUE** le 1<sup>er</sup> janvier nous devons renouveler l'entente pour les services juridiques de la municipalité pour la prochaine année;

**CONSIDÉRANT QUE** le cabinet d'avocats Monty Coulombe s.e.n.c. a présenté à la Municipalité une entente de service de première ligne qui consiste en un contrat annuel de consultation générale au coût de **750 \$** plus taxes pour l'année 2015;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR** la conseillère France Martel **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner accepte le renouvellement de l'entente pour les services juridiques de première ligne pour l'année 2015 avec le cabinet d'avocats Monty Coulombe s.e.n.c. pour un montant de **750 \$** plus les taxes.

**Poste budgétaire : 02-190-00-412.**

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.**

2015-01-012 <sup>8.1.6</sup> **CONTRIBUTION POUR LE P'TIT BOTTIN TÉLÉPHONIQUE DU HAUT-SAINT-FRANÇOIS :**

**CONSIDÉRANT QUE** chaque année nous payons une contribution financière pour Le p'tit Bottin téléphonique du Haut-Saint-François;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR** le conseiller René Rivard **ET RÉSOLU QUE** le conseil accepte de déboursé un montant de 325 \$ plus taxes pour ¼ de page de publicité dans Le p'tit Bottin téléphonique du Haut-Saint-François.

**Poste budgétaire : 02-190-00-345.**

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.**

2015-01-013 <sup>8.1.7</sup> **RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE SERVICE AVEC INFOTECH :**

**CONSIDÉRANT QUE** chaque année il faut renouveler le contrat de service avec l'entreprise de soutien informatique;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR** le conseiller Donald Lachance **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité accepte le renouvellement du contrat de service avec l'entreprise Infotech au montant de 8,520 \$ plus taxes pour le soutien informatique du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2015.

**Poste budgétaire : 02-130-00-453.**

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.**

8.1.8

**2015-01-014 BRUNCH DES ÉLUS – CHAMBRE DE COMMERCE :**

**CONSIDÉRANT QUE** chaque année, le 25 janvier à 10 h 00, la Chambre de Commerce du Haut-Saint-François organise un brunch avec les élus afin que les maires, députés et préfet informent les entrepreneurs et la population de leurs projets à venir dans la prochaine année;

**CONSIDÉRANT QU'** il est dans l'intérêt de la municipalité que certains membres du conseil soient présents;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR** le conseiller Donald Lachance **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité accepte que madame la mairesse Nathalie Bresse, mesdames France Martel et Diane Talbot, représentent la municipalité et que leurs frais soient remboursés selon la politique en vigueur.

**Poste budgétaire : 02-110-00-310.**

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.**

8.1.9

**2015-01-015 RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE SERVICE AVEC ICO TECHNOLOGIE:**

**CONSIDÉRANT QU'** il est préférable de renouveler le contrat de service pour un support annuel au système Conseil sans papier;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR** le conseiller Éric Mageau **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité accepte le renouvellement du contrat de service avec l'entreprise ICO Technologie au montant de 712.98\$ plus taxes pour le soutien informatique du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2015.

**Poste budgétaire : 02-130-00-453.**

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.**

8.1.10

**2015-01-016 RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION À LA COMBEQ POUR L'ANNÉE 2015 - DES DEUX INSPECTEURS MUNICIPAUX ET DU DIRECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS ET DES SERVICES TECHNIQUES :**

**ATTENDU QUE** les deux inspecteurs municipaux et le directeur des travaux publics et des services techniques sont membres de la Corporation des Officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec (COMBEQ) et que la Municipalité paie les frais d'adhésion annuelle;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR** la conseillère France Martel **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner accepte le renouvellement de l'adhésion annuelle à la COMBEQ pour les deux inspecteurs municipaux et le directeur des travaux publics et des services techniques au montant de 675 \$ plus taxes.

**Poste budgétaire : 02-610-00-494.**

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.**

8.1.11  
**2015-01-017 RENOUELEMENT DE L'ADHÉSION ANNUELLE 2015 À QUÉBEC MUNICIPAL:**

**CONSIDÉRANT QU'** il est préférable de renouveler l'adhésion annuelle 2015 à Québec Municipal;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR** la conseillère France Martel **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité accepte le renouvellement de l'adhésion annuelle 2015 à Québec Municipal au montant de 500 \$ plus taxes.

**Poste budgétaire : 02-130-00-494.**

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.**

8.1.12  
**2015-01-018 ADHÉSION ANNUELLE 2015 À CARREFOUR ACTION MUNICIPALE ET FAMILLE:**

**CONSIDÉRANT QU'** étant en démarche MADA l'adhésion à Carrefour action municipale et famille (CAMF) serait très profitable;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR** le conseiller René Rivard **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité accepte l'adhésion annuelle 2015 à CAMF au montant de 70.50 \$.

**Poste budgétaire : 02-130-00-494.**

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.**

8.1.13  
**2015-01-019 RENOUELEMENT DE L'ADHÉSION ANNUELLE 2015 À AQLPA:**

**CONSIDÉRANT QUE** l'AQLPA est une association qui lutte contre la pollution atmosphérique et développe des mesures visant la réduction de la pollution atmosphérique;

**CONSIDÉRANT QUE** d'appuyer l'AQLPA c'est de travailler pour un monde où la qualité de l'air est prioritaire;

**IL EST PROPOSÉ PAR** le conseiller René Rivard **ET RÉSOLU QUE** la Municipalité accepte être membre de l'AQLPA au montant de 100.00 \$ par année.

**Poste budgétaire : 02-130-00-494.**

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.**

8.1.14  
**2015-01-020 OFFRE DE SERVICE POUR ÉTUDE PRÉLIMINAIRE ET DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE PIQM VOLET 5.1:**

**CONSIDÉRANT QUE** nous avons comme projet en 2015 la construction d'un garage municipal;

**CONSIDÉRANT QU'** il y a une exigence du ministère des Affaires municipale, de faire une étude préliminaire du projet par une firme



d'ingénieurs et avoir leur recommandation pour faire la demande d'aide financière;

**IL EST PROPOSÉ PAR** le conseiller Éric Mageau **ET RÉSOLU QUE** la Municipalité accepte l'offre de service de WSP Canada Inc. au montant de 7,760 \$ plus taxes pour faire l'étude préliminaire et la recommandation pour la demande d'aide financière.

**Poste budgétaire : 03-310-00-021.**

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.**

8.1.15

**2015-01-021 ACHAT D'UNE SOUFFLEUSE À NEIGE POUR LE PARC GODDARD :**

**CONSIDÉRANT QUE** nous avons vérifié les prix avec deux fournisseurs :

Scie à Chaîne Claude Carrier	1499.95 \$ plus taxes
Petits Moteurs Fleurimont	2621.00 \$ plus taxes

**IL EST PROPOSÉ PAR** le conseiller Éric Mageau **ET RÉSOLU QUE** la Municipalité d'Ascot Corner accepte d'acheter une souffleuse à neige modèle Cadet 30 pouces 420cc de Scie à Chaîne Claude Carrier Inc. au montant de 1499.95 \$ plus taxes.

**Poste budgétaire : 02-701-30-522.**

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.**

8.1.16

**2015-01-022 RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE DE SERVICE AVEC LA SOCIÉTÉ PROTECTRICE DES ANIMAUX :**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité a un règlement à faire respecter concernant les animaux de compagnie;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité a besoin des services de contrôle et de protection des animaux de compagnie sur son territoire;

**CONSIDÉRANT QUE** la SPA de l'Estrie préconise une approche préventive à une approche curative en privilégiant l'information, l'éducation, la responsabilisation des citoyens;

**EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR** la conseillère France Martel **ET RÉSOLU QUE** le conseil municipal d'Ascot Corner accepte le renouvellement de l'entente avec la Société protectrice des animaux pour une période de un (1) an au coût de 8,253 \$ payable par 12 versements égaux selon l'entente. **QUE** madame la mairesse et le directeur général soient mandatés pour signer l'entente.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.**

9.1

**2015-01-023 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 593 ABROGEANT ET REMPLAÇANT LES RÈGLEMENTS NUMÉROS 519 ET 543 CONCERNANT LA RÉMUNÉRATION ET L'ALLOCATION DE DÉPENSES DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL :**

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR** la conseillère Diane Talbot **ET RÉSOLU QUE** le conseil adopte le règlement numéro 593 – abrogeant et remplaçant les règlements numéros 519 et 543 concernant la

rémunération et l'allocation de dépenses des membres du conseil municipal.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.**

10.1

**AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 594 :**

**AVIS DE MOTION** est donné par la conseillère Diane Talbot qu'à une session subséquente le conseil municipal adoptera un règlement décrétant un emprunt pour l'achat de l'excavatrice sur chenille, les attachements et une remorque.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.**

12.

**2<sup>E</sup> PÉRIODE DE QUESTIONS 20 H 27.**

**(Durée de 15 minutes sur les points de l'ordre du jour seulement)**

**Procédure à suivre pour poser une question.**

Toute personne doit, après s'être identifiée en donnant son nom, exposer son point de vue.

Ce droit de parole est limité à une période maximum de cinq (5) minutes, mais si le temps le permet et que toutes les personnes désirant s'exprimer l'ont fait, cette personne peut intervenir à nouveau.

**Monsieur Jacques Gourde** concernant les pompiers et le deuxième camion sur le territoire.

**Madame Pierrette Hardy:**

- Concernant le Transport du Bonheur, est-ce que les citoyens paie un montant en plus de la participation de la municipalité.
- Concernant les factures : Sciage de Béton et Delorme ;
- Concernant des informations sur le périmètre urbain.

**Madame Maryse Labonté:**

- Concernant les factures de piscine Rouillard et d'autres comptes ;
- Porte plainte sur les routes glacées ;
- Concernant des informations du projet Somum.

**FIN DE LA 2<sup>IÈME</sup> PÉRIODE DE QUESTIONS À 21 H 05.**

13.

**2015-01-024 LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE :**

**IL EST PROPOSÉ PAR** la conseillère Diane Talbot **QUE** la séance ordinaire soit levée à 21 h 05.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.**

**PROCHAINE SÉANCE RÉGULIÈRE :** Lundi le 2 février 2015 à 19 h 30.